

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026

**Nombreux services offerts
avec le MANDAT GAGNANT**

VENTE

PRIX DE VENTE NET	HONORAIRES TTC
de 0 € à 299 999 €	5,50 %
de 300 000 € à 599 999 €	5,00 %
de 600 000 € à 999 999 €	4,50 %
Au-delà de 1 000 000 €	4,00 %

Honoraires à la charge de l'acquéreur

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

Honoraires minimum : 6 500 € - Cave ou parking : 2 000 € - Box : 3 000 €

AVIS DE VALEUR OFFERT SI MISE EN VENTE

LOCATION

HABITATION : PART LOCATAIRE

Visite, dossier
et rédaction du bail

- Zone non tendue : 8 €/m²
- Zone tendue : 10 €/m²
- Zone très tendue : 12 €/m²

État des lieux 3 €/m²

HABITATION : PART PROPRIÉTAIRE

Visite, dossier
et rédaction du bail

- Zone non tendue : 8 €/m²
- Zone tendue : 10 €/m²
- Zone très tendue : 12 €/m²

Entremise : Offert

État des lieux 3 €/m²

Tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL

15% TTC du loyer annuel à la charge du locataire, hors état des lieux et rédaction du bail.

GESTION

- **Gestion locative** hors garantie assurance : 8.28 % TTC ET **avec ASSURANCE GARANTIE TOTALE** : 10.78 % TTC
- Honoraires à la charge du bailleur sur les sommes encaissées.

